

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/165 DU 06 NOVEMBRE 2018 PORTANT NOMINATION D'UN  
DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE PERMANENTE DE  
LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETITS  
CALIBRES**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/ 18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/ 14 du 28 août 2009 portant Régime des Armes et de petits calibres ;

Vu la Loi n° 1/ 08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/019 du 07 octobre 2010 Portant Création, Organisation, Missions et Fonctionnement de la Commission Nationale Permanente de Lutte contre la Prolifération des armes légères et de petits calibres ;

Vu la Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 Septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/083 du 20 juillet 2018 Portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

Vu le dossier administratif et personnel de l'intéressé ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

**DECRETE :**

**Article 1** : Est nommé Deuxième Vice-Président de la Commission Nationale Permanente de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres :

**OPC1 CISHAHAYO Pontien, OPN 0605.**

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures et contraires au présent décret sont abrogées.

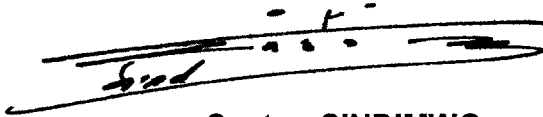
**Article 3** : Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 6 novembre 2018,

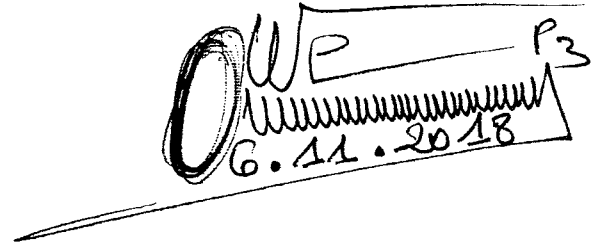
Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

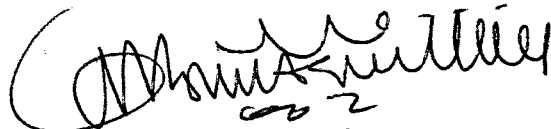
LE PREMIER VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.



LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE  
ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES,



Alain Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Chef.